



Kashiva Kan
Rue Alexandre- Moser 17
2503 Biel-Bienne
<http://www.leskar-karatedo.ch/>
Réf. Contact : Boris Leskarovski
kashivakan@bluewin.ch
078 631 75 53

REGLEMENT DU KASHIVA KAN

Règles de conduite et discipline dans le Dojo

- Chaque entraînement commence et finit par un salut:
Le karatéka salue, en pénétrant dans le Dojo, son Sensei (le maître), ses partenaires et les fondateurs de l'art du Karaté-Do.
Le karatéka salue en sortant du Dojo pour remercier ses partenaires de lui avoir permis de progresser.
L'important est de saluer avec respect.
- Chaque membre s'engage au respect des traditions, des professeurs, des partenaires ou adversaires aussi bien au Dojo qu'en compétition.
- Les observations sont à formuler avec courtoisie et surtout sans participation d'autres personnes non concernées. Elles sont en tout cas à proscrire des surfaces d'entraînement (tatamis).
- Lorsque la leçon est en cours, quiconque veut pénétrer sur la surface d'entraînement (tatamis) doit attendre d'y être invité par le Sensei.
- Par respect des autres et de soi, le silence est de rigueur durant les cours. Cette règle s'applique aussi aux visiteurs. Les discussions peuvent se tenir dans le corridor ou dans la salle vitrée.
- Le Sensei répond aux questions des parents avant ou après les cours.
- Les vestiaires sont réservés aux membres du Club; l'accès est interdit aux visiteurs.
- Les sacs de sports, les effets personnels, etc. ne peuvent pas être laissés sans autorisation au Club après l'entraînement.
- Les bijoux et les montres doivent être enlevés (risque de blessures) à chaque entraînement.
- Les objets de valeur (porte-monnaie, montres, bijoux, téléphones portables, baladeurs, etc.) ne doivent pas être laissés dans les vestiaires. Ils peuvent être déposés en sécurité à l'intérieur du Dojo. Le club décline toute responsabilité en cas de vol et fera l'objet de sanctions.
- Tout pratiquant s'engage à respecter les méthodes d'enseignement et le contenu du programme établi; aucune contestation n'est tolérée.
- Aucune distinction n'est faite entre les membres du Club selon leur nationalité ou leur position sociale. Seul le grade du karatéka est pris en considération.
- Aucun trouble ne sera toléré à l'intérieur du Club. Tout membre qui, par sa conduite ou ses propos, porterait atteinte à la réputation ou à la bonne marche du Club pourra être radié par décision du Comité directeur après avoir été entendu et ne pourra, de ce fait, prétendre à aucune indemnité. Tous les membres doivent montrer par leur comportement qu'ils ont complètement compris le mental propre aux arts martiaux.
- La participation aux diverses activités organisées par le Club doit renforcer les liens amicaux entre les membres et le Club.
- Chaque élève est responsable de sa propre couverture par une assurance accidents. Les membres du club le Comité directeur, les professeurs et les autres membres se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident durant l'entraînement.
Ils sont responsables du matériel mis à leur disposition et doivent le remplacer en cas de détérioration.
- Les animaux sont interdits dans le Dojo.

Hygiène

- Outre une bonne hygiène intellectuelle, tout karatéka qui se respecte prendra également soin de son hygiène corporelle.
- Chaque membre se doit de présenter une propreté corporelle et vestimentaire rigoureuse. Il veillera en particulier à ce que mains et pieds soient propres et que ses ongles (mains et pieds) soient coupés de manière à ne pas provoquer de blessures. Les douches sont à votre disposition et recommandée.
- Le karatéka est vêtu d'un kimono blanc fermé par une ceinture de la couleur correspondant à son grade. Les dames peuvent porter un tee-shirt blanc sous la veste du kimono.
- Le kimono doit être impeccable; il doit être propre et non froissé.
- Les kimonos sont strictement personnels. Il est interdit d'utiliser les vêtements d'un autre membre.
- Les cheveux longs doivent être attachés (queue de cheval, bandeau, etc.)
- Chaque membre devra participer au maintien de l'ordre et de la propreté dans le Club et plus spécialement dans les vestiaires.
- La fumée est proscrite dans tout le Dojo.

Règles de conduite et discipline hors du Dojo

- Chaque karatéka est une carte de visite de son école. Il doit le respect (partout) et respecter les autres.
- L'enseignement du Karaté-Do montre le chemin de la sérénité et de la paix. Il s'agit de principes qui ne sauraient être transgressés, même à l'extérieur du Dojo.
- Le Karaté-Do permet de se défendre et uniquement de se défendre. Le savoir-faire enseigné ne doit en aucun cas être utilisé comme provocation.
En plus d'éventuelles poursuites pénales, tout abus entraînerait l'exclusion immédiate de l'école et serait communiqué à toutes les autres écoles de karaté par le biais des diverses fédérations.

Cotisations

- Les cotisations sont versées au plus tard jusqu'au 15 du mois du trimestre en cours.
- La licence annuelle de la Fédération Suisse de Karaté est réglée au plus tard fin octobre de l'année en cours pour le début de chaque année sportive. Tout retard entraînera la non-participation et l'exclusion des compétitions.